

## RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### CCAS LANÇON-PROVENCE

#### Préambule

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2021.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement administratif de la Ville de Lançon-Provence, est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans ce cadre, outre les missions spécifiques confiées par les textes, le CCAS de Lançon-Provence est chargé, par la Ville, de diverses missions d'action sociale contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques municipales, notamment à destination des populations fragilisées.

#### Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes du CCAS. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Pour le CCAS de la commune de Lançon-Provence, le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif.

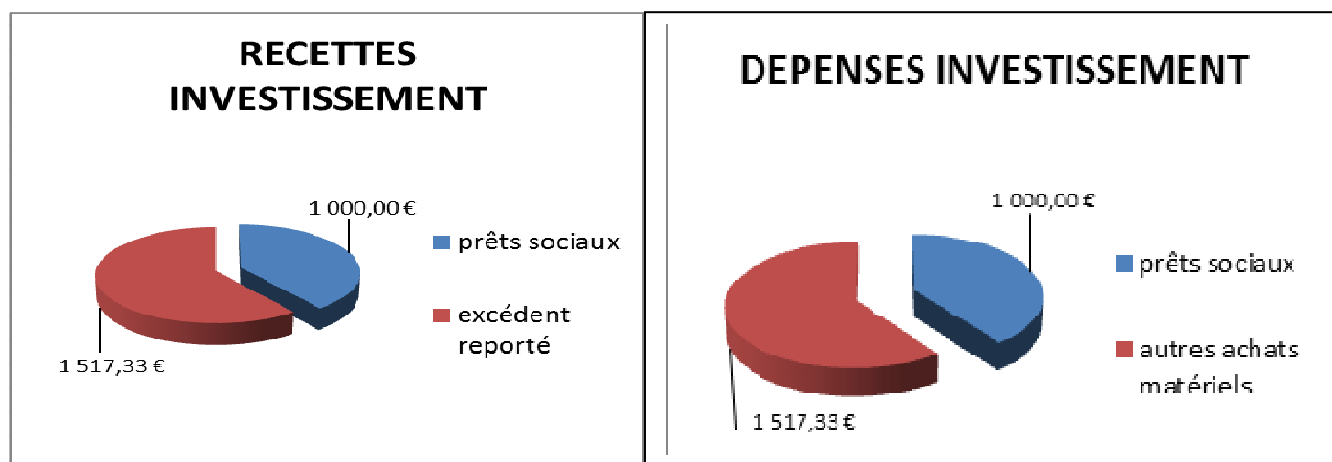
En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2021 au budget primitif 2022.

Le compte administratif est établi en conformité avec le compte de gestion. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local

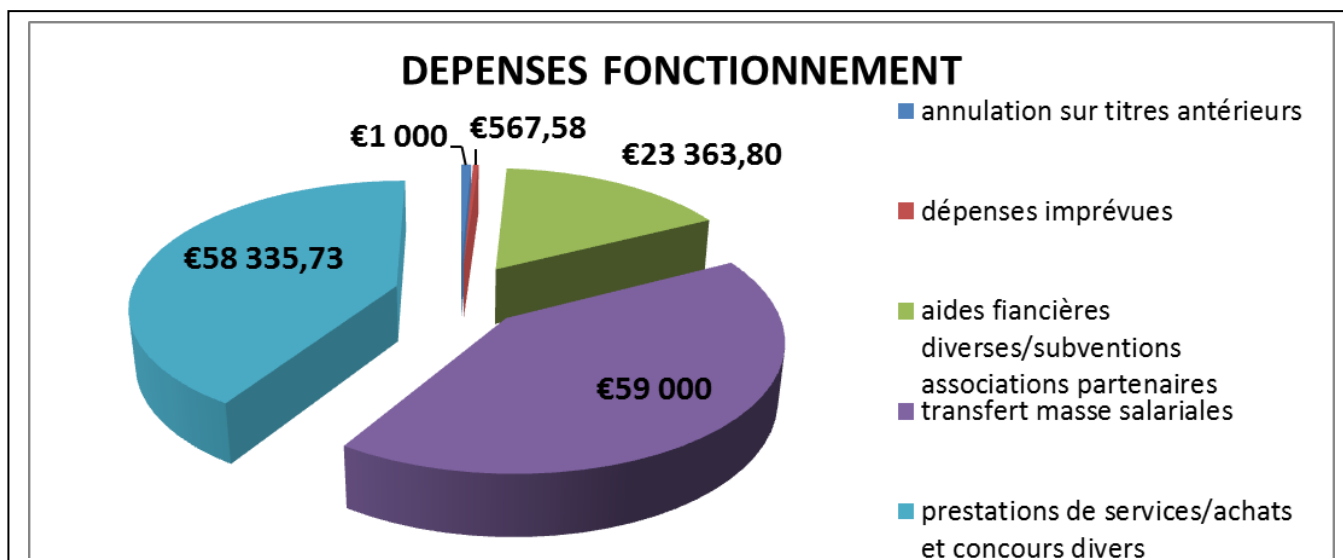
### Section investissement



Compte	Libellé	BP Voté	DM Votée	TOTAL Voté	Réalisé
<b>INVESTISSEMENT</b>					
2188	Autres immobilisations corporelles	1 517,33	-	1 517,33	-
21 - Immobilisations corporelles		1 517,33	-	1 517,33	-
274	Prêts	1 000,00	-	1 000,00	-
27 - Autres immobilisations financières		1 000,00	-	1 000,00	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 517,33</b>	<b>-</b>	<b>2 517,33</b>	<b>-</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 517,33	-	1 517,33	-
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 517,33	-	1 517,33	-
274	Prêts	1 000,00	-	1 000,00	-
27 - Autres immobilisations financières		1 000,00	-	1 000,00	-
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 517,33</b>	<b>-</b>	<b>2 517,33</b>	<b>-</b>

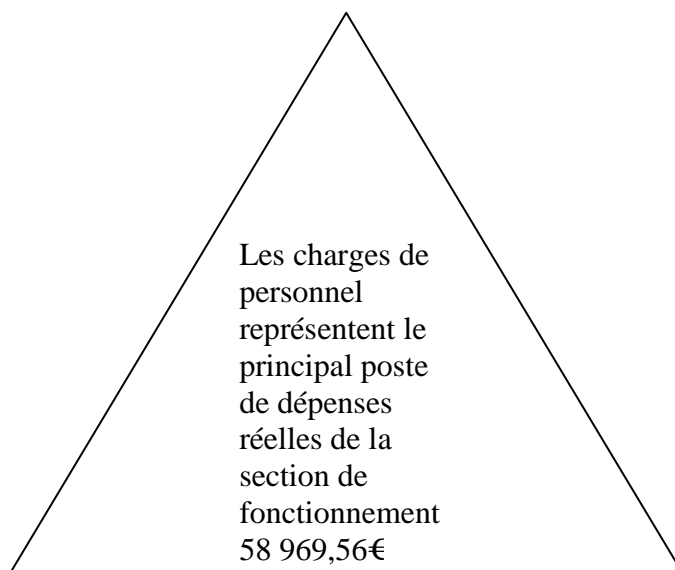
Aucune dépense spécifique en investissement. Cette section sert principalement lors de l'octroi de prêt social : les sommes remboursées par les administrés y sont rattachées.

## Section fonctionnement



Compte	Libellé	BP Voté	DM Votée	TOTAL Voté	Réalisé
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	-	1 200,00	1 033,95
6064	Fournitures administratives	800,00	-	800,00	780,67
611	Contrats de prestations de services	52 340,00	-	52 340,00	48 447,01
6182	Documentation générale et technique	200,00	-	200,00	25,00
6184	Versements à des organismes de formation	160,00	-	160,00	-
6188	Autres frais divers	600,00	-	600,00	516,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	45,73	-	45,73	-
6232	Fêtes et cérémonies	380,00	-	380,00	380,00
627	Frais bancaires	-	-	-	3,61
6281	Concours divers (cotisations)	2 610,00	-	2 610,00	2 607,78
011 - Charges à caractère général		58 335,73	-	58 335,73	53 794,02
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	59 000,00	-	59 000,00	58 969,56
012 - Charges de personnel et frais assimilés		59 000,00	-	59 000,00	58 969,56
022	Dépenses imprévues	567,58	-	567,58	-
022 - Dépenses imprévues		567,58	-	567,58	-
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	-	1 000,00	-
6562	Aides	7 853,00	- 2 000,00	5 853,00	1 187,65
6568	Autres secours	2 000,00	-	2 000,00	1 227,55
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	12 510,80	2 000,00	14 510,80	12 697,60
65 - Autres charges de gestion courante		23 363,80	-	23 363,80	15 112,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	-	1 000,00	-
67 - Charges exceptionnelles		1 000,00	-	1 000,00	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>142 287,11</b>	<b>-</b>	<b>142 287,11</b>	<b>127 876,38</b>

### Zoom sur les postes de dépenses spécifiques



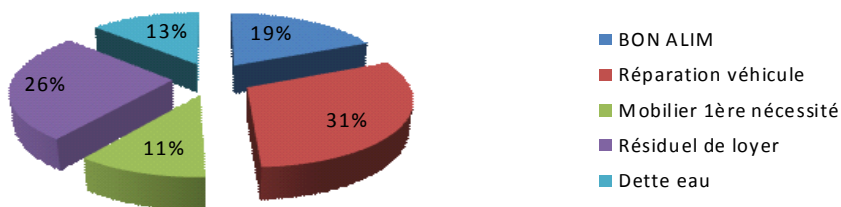
Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à l'activité (achats petits équipements, contrats de prestation de service –téléassistance/portage de repas/convention psychologue, adhésions à l'UNCCAS/UDCCAS/FSL, formation des agents...). Ce chapitre totalise un montant de dépenses de gestion d'un montant de 53 794.02€.

**011**  
**Les charges à caractère général**

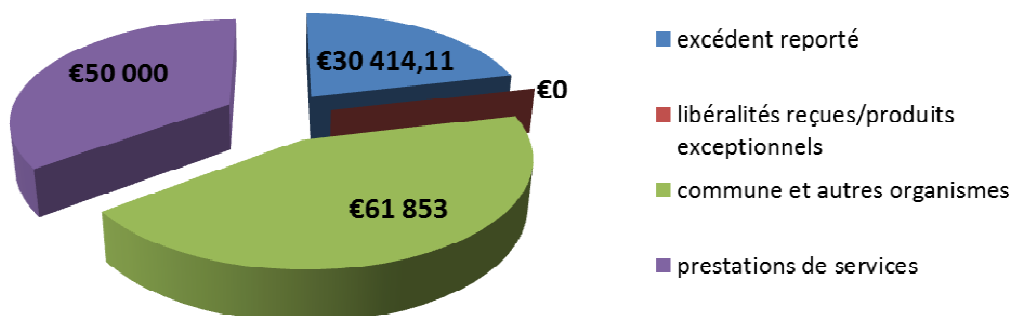
### Soutien alimentaire et financier

**Commission Permanente : 2745,20€ versés (BP 2021 :7 853€) : 7 ménages**



- Art. R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles : création de la Commission Permanente
- Règlement Intérieur pour les attributions : aide financière et/ou bon alimentaire et un prêt social sans intérêt. Trois thématiques ont été ciblées : La vie quotidienne / La santé/accès aux soins / L'accès aux loisirs/éducation.

## RECETTES FONCTIONNEMENT



Compte	Libellé	BP Voté	DM Votée	TOTAL Voté	Réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 414,11	-	30 414,11	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 414,11	-	30 414,11	-
706	Prestations de services	50 000,00	-	50 000,00	46 586,88
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00	-	50 000,00	46 586,88
7473	Départements	-	-	-	137,16
7474	Communes	59 000,00	-	59 000,00	59 000,00
7478	Autres organismes	2 853,00	-	2 853,00	-
74	Dotations et participations	61 853,00	-	61 853,00	59 137,16
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>142 267,11</b>	<b>-</b>	<b>142 267,11</b>	<b>105 724,04</b>